

## **TEXTE COMPARATIF**

*(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)*

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019 950  
du 11 septembre 2019 portant partie législative  
du code de la justice pénale des mineurs.

*(Première lecture)*

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

**Article unique<sup>1<sup>er</sup></sup>**

L'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs est ratifiée.

**Article 2 (nouveau)**

Le titre préliminaire du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° Au deuxième alinéa de l'article L. 12-4, les mots : « l'effectue » sont remplacés par les mots : « effectue ce choix » ;

Commenté [CL1]: [Amendement CL306](#)

2° Au premier alinéa de l'article L. 13-1, après le mot : « réglementaire » sont insérés les mots : « en matière ».

Commenté [CL2]: [Amendement CL307](#)

**Article 3 (nouveau)**

Le titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° L'article L. 111-3 est ainsi modifié :

a) Après la seconde occurrence du mot : « une », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « peine. » ;

b) Les 1° et 2° sont abrogés ;

Commenté [CL3]: [Amendement CL257](#)

2° L'article L. 112-2 est ainsi modifié :

a) À la seconde phrase du premier alinéa, le mot : « l' » est supprimé ;

Commenté [CL4]: [Amendement CL312](#)

b) Le 7° est ainsi modifié :

– le mot : « vingt-trois » est remplacé par le nombre : « 22 » ;

Commenté [CL5]: [Amendement CL303](#)

– la première occurrence du mot : « six » est remplacée par le chiffre : « 6 » ;

Commenté [CL6]: [Amendement CL313](#)

3° L'article L. 112-3 est ainsi modifié :

a) Le premier alinéa est ainsi modifié :

- à la première phrase, après la référence : « L. 112-2 », sont insérés les mots : « et les obligations et interdictions mentionnées aux 5° à 9° du même article L. 112-2 » ;

- la seconde phrase est supprimée ;

b) Le deuxième alinéa est supprimé ;

Commenté [CL7]: [Amendement CL238](#)

4<sup>b</sup> Au premier alinéa de l'article L. 112-10, le mot : « conseil » est remplacé par le mot : « Conseil » ;

Commenté [CL8]: [Amendement CL314](#)

5<sup>b</sup> À la fin du 1° de l'article L. 112-14, les mots : « ainsi qu'au service de l'aide sociale à l'enfance » sont supprimés ;

Commenté [CL9]: [Amendement CL376](#)

6<sup>b</sup> Le troisième alinéa de l'article L. 112-15 est ainsi modifié :

a) Le signe : « , » est remplacé par le mot : « et » ;

b) Après le mot : « durée », il est inséré le signe : « , » ;

c) Après le mot : « an », il est inséré le signe : « , » ;

d) La première occurrence du mot : « et » est remplacée par les mots : « ainsi que » ;

Commenté [CL10]: [Amendement CL315](#)

7° L'article L. 113-2 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « qui en avait la garde » sont remplacés par les mots : « à laquelle il était confié » ;

Commenté [CL11]: [Amendement CL316](#)

b) Le dernier alinéa est complété par le mot : « public » ;

Commenté [CL12]: [Amendement CL317](#)

8<sup>b</sup> La section 2 du chapitre III est complétée par un article L. 113-8 ainsi rédigé :

« Art. L. 113-8. – À chaque entrée d'un mineur dans un établissement relevant du secteur public ou habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, le directeur de l'établissement ou les membres du personnel de l'établissement spécialement désignés par lui peuvent procéder au contrôle visuel des effets personnels du mineur, aux fins de prévenir l'introduction au sein de l'établissement d'objets ou de substances interdits ou constituant une menace pour la sécurité des personnes ou des biens. Au sein de ces établissements, ces mêmes personnels peuvent, aux mêmes fins, procéder à l'inspection des chambres où séjournent ces mineurs. Cette inspection se fait en présence du mineur sauf impossibilité pour celui-ci de se trouver dans

l'établissement. Le déroulé de cette inspection doit être consigné dans un registre tenu par l'établissement à cet effet. Ces mesures s'effectuent dans le respect de la dignité des personnes et selon les principes de nécessité, de proportionnalité, de gradation et d'individualisation. »

Commenté [CL13]: [Amendement CL45](#)

#### **Article 4 (nouveau)**

Le titre II du livre I<sup>er</sup> du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° Au 2° de l'article L. 121-1, les mots : « jour amende » sont remplacés par le mot : « jours-amende » ;

Commenté [CL14]: [Amendement CL318](#)

2° À l'article L. 121-2, la référence : « 132-65 » est remplacée par la référence : « 132-62 » ;

Commenté [CL15]: [Amendement CL319](#)

3° L'article L. 121-3 est ainsi modifié :

a) Après le 2°, il est inséré un 3° ainsi rédigé :

« 3° Une des peines complémentaires énumérées à l'article 131-16 du code pénal. » ;

b) Le dernier alinéa est supprimé ;

Commenté [CL16]: [Amendement CL207](#)

4° L'article L. 122-1 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « de seize à dix-huit » sont remplacés par les mots : « d'au moins seize » ;

Commenté [CL17]: [Amendement CL320](#)

b) Au deuxième alinéa, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « dernier » ;

c) Au dernier alinéa, les mots : « de ces dispositions » sont remplacés par les mots : « du présent article » ;

Commenté [CL18]: [Amendement CL321](#)

5° L'article L. 122-2 est ainsi modifié :

a) Au 3°, après le mot : « respecter », il est inséré le signe : « , » ;

b) La seconde phrase du dernier alinéa est ainsi modifiée :

– au début, le mot : « Lorsque » est supprimé ;

– les mots : « a été prononcée à l'égard d'un mineur, ce placement » sont supprimés :

Commenté [CL19]: [Amendement CL322](#)

6° Au deuxième alinéa de l'article L. 122-6, les mots : « s'ils exercent la garde du mineur » sont remplacés par les mots : « chez lesquels le mineur réside » :

Commenté [CL20]: [Amendement CL323](#)

7° L'article L. 123-2 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, le mot : « font » est remplacé par le mot : « fait » :

b) Au dernier alinéa, la première occurrence du mot : « de » est remplacée par les mots : « prévues à » :

Commenté [CL21]: [Amendement CL324](#)

8° À l'article L. 124-1, la troisième occurrence du mot : « mineurs » est remplacée par le mot : « mineures ».

Commenté [CL22]: [Amendement CL325](#)

### **Article 5 (nouveau)**

Le livre II du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° À l'article L. 221-1, le mot : « Lorsqu' » est remplacé par le mot : « Lorsque, » :

Commenté [CL23]: [Amendement CL327](#)

2° L'article L. 231-1 est ainsi modifié :

a) Au 1°, les mots : « parents ou » sont supprimés :

Commenté [CL24]: [Amendement CL328](#)

b) Au 2°, le mot : « il » est remplacé par les mots : « le mineur » :

Commenté [CL25]: [Amendement CL329](#)

3° L'article L. 231-8 est ainsi modifié :

a) Au deuxième alinéa, après le mot : « juridiction », le signe : « , » est supprimé :

b) L'avant-dernier alinéa est complété par les mots : « d'assises » :

Commenté [CL26]: [Amendement CL330](#)

4° Au 1° de l'article L. 231-9, les mots : « d'au moins » sont remplacés par le mot : « de ».

Commenté [CL27]: [Amendement CL331](#)

**Article 6 (nouveau)**

Le livre III du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° L'article L. 311-5 est ainsi modifié :

a) Le deuxième alinéa est ainsi modifié :

- après le mot : « pas », sont insérés les mots : « à la convocation » ;

- le mot : « saisie » est remplacé par le mot : « saisis » ;

b) Au troisième alinéa, les mots : « s'ils » sont remplacés par les mots : « si les représentants légaux » ;

Commenté [CL28] : [Amendement CL333](#)

2° L'article L. 322-8 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « , lorsqu'à » sont remplacés par les mots : « lorsque, à » ;

Commenté [CL29] : [Amendement CL334](#)

b) Au deuxième alinéa, les mots : « qu'il » sont remplacés par les mots : « celui-ci » ;

Commenté [CL30] : [Amendement CL335](#)

3° Au 1° de l'article L. 322-9, le mot : « il » est remplacé par les mots : « ce dernier » ;

Commenté [CL31] : [Amendement CL336](#)

4° Le dernier alinéa de l'article L. 323-1 est complété par les mots : « jusqu'à sa majorité » ;

Commenté [CL32] : [Amendement CL377](#)

5° À la fin du dernier alinéa de l'article L. 323-2, le mot : « main-levée » est remplacé par le mot : « mainlevée » ;

Commenté [CL33] : [Amendement CL337](#)

6° À l'article L. 331-5, les mots : « main levée » sont remplacés par le mot : « mainlevée » ;

Commenté [CL34] : [Amendement CL340](#)

7° Au premier alinéa de l'article L. 331-7 et à la fin du deuxième alinéa de l'article L. 333-1, après la référence : « L. 331-2 », sont insérés les mots : « du présent code » ;

Commenté [CL35] : [Amendement CL341](#)

8° Au premier alinéa de l'article L. 334-3, les mots : « peut prononcer » sont remplacés par le mot : « prononce » ;

Commenté [CL36] : [Amendement CL240](#)

9° Le chapitre IV du titre III est complété par un article L. 334-6 ainsi rédigé :

« Art. L. 334-6. – Par dérogation à l'article 706-71 du code de procédure pénale, il ne peut pas être recouru à un moyen de télécommunication audiovisuelle pour statuer sur le placement en détention provisoire ou la prolongation de la détention provisoire d'un mineur, sauf si son transport paraît devoir être évité en raison de risques graves de trouble à l'ordre public ou d'évasion. »

Commenté [CL37]: [Amendement CL382](#)

### **Article 7 (nouveau)**

Le livre IV du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° Après le mot : « office », la fin de la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 412-2 est supprimée :

Commenté [CL38]: Amendements [CL342](#), [CL63](#), [CL102](#), [CL163](#) et [CL234](#)

2° Au 1° de l'article L. 422-1, après le mot : « mineur », sont insérés les mots : « et à ses représentants légaux » :

Commenté [CL39]: [Amendement CL53](#)

3° Le premier alinéa de l'article L. 422-2 est ainsi modifié :

a) Les mots : « de l'article 41-1 du code de procédure pénale relatif aux alternatives aux poursuites à l'égard d'un mineur » sont remplacés par les mots : « , à l'égard d'un mineur, de l'article 41-1 du code de procédure pénale relatif aux alternatives aux poursuites » :

b) Les mots : « ses représentants » sont remplacés par les mots : « les représentants légaux du mineur » :

Commenté [CL40]: [Amendement CL343](#)

4° L'article L. 422-4 est ainsi modifié :

a) Aux trois premiers alinéas, les mots : « doit être » sont remplacés par le mot : « est » :

b) Au dernier alinéa, après la seconde occurrence du mot : « à », il est inséré le mot : « une » :

Commenté [CL41]: [Amendement CL344](#)

5° À l'article L. 423-3, les mots : « en matière de crime contre les mineurs » sont remplacés par les mots : « contre les mineurs en matière de crime » :

Commenté [CL42]: [Amendement CL345](#)

6° L'article L. 423-4 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La juridiction saisie peut, dans les conditions prévues à l'article L. 521-27, statuer selon la procédure de mise à l'épreuve éducative. » ;

Commenté [CL43]: [Amendement CL346](#)

7° À la première phrase du dernier alinéa de l'article L. 423-6, les mots : « alinéas 4 à 6 » sont remplacés par les mots : « quatrième à sixième alinéas » ;

Commenté [CL44]: [Amendement CL347](#)

8° Au sixième alinéa de l'article L. 423-8, les mots : « de l'alinéa 3 » sont remplacés par les mots : « du troisième alinéa » ;

Commenté [CL45]: [Amendement CL352](#)

9° L'article L. 423-9 est ainsi modifié :

a) À la première phrase du 4°, les mots : « de l'alinéa 3 » sont remplacés par les mots : « du troisième alinéa » ;

Commenté [CL46]: [Amendement CL352](#)

b) À la dernière phrase du sixième alinéa, les mots : « parents du mineur, ses représentants légaux » sont remplacés par les mots : « représentants légaux du mineur » ;

Commenté [CL47]: [Amendement CL353](#)

10° À la première phrase de l'article L. 423-11, les mots : « main levée » sont remplacés par le mot : « mainlevée » ;

Commenté [CL48]: [Amendement CL340](#)

11° À l'article L. 423-12, les mots : « doit avoir » sont remplacés par le mot : « a » ;

Commenté [CL49]: [Amendement CL350](#)

12° À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 432-2, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « dernier » et le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « second » ;

Commenté [CL50]: [Amendement CL351](#)

13° À la deuxième phrase du 2° de l'article L. 433-3, la première occurrence du mot : « précité » est remplacée par les mots : « du code de procédure pénale » et, à la fin, la seconde occurrence du mot : « précité » est remplacée par les mots : « du même code » ;

Commenté [CL51]: [Amendement CL348](#)

14° À l'article L. 434-4, les mots : « parents ou » sont supprimés ;

Commenté [CL52]: [Amendement CL328](#)

15° À l'article L. 435-1, après le mot : « examen », sont insérés les mots : « ou l'un de ses représentants légaux » ;

Commenté [CL53]: [Amendement CL354](#)

16° À l'article L. 435-2, après le mot : « mineur », sont insérés les mots : « ou l'un de ses représentants légaux » ;

Commenté [CL54]: [Amendement CL355](#)

### **Article 8 (nouveau)**

Le livre V du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° L'article L. 511-2 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Ils peuvent également ordonner aux autres parties de se retirer au moment de l'examen de la situation personnelle du mineur, leurs avocats restant présents. » ;

Commenté [CL55]: [Amendement CL356](#)

2° À la dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 512-3, après la référence : « L. 513-4 », sont insérés les mots : « du présent code » ;

Commenté [CL56]: [Amendement CL357](#)

3° L'article L. 513-4 est ainsi modifié :

a) Au deuxième alinéa, le mot : « compte-rendu » est remplacé par les mots : « compte rendu » ;

Commenté [CL57]: [Amendement CL358](#)

b) Au quatrième alinéa, le mot : « ne » est supprimé ;

Commenté [CL58]: [Amendement CL359](#)

c) À la première phrase de l'avant-dernier alinéa, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot « cinquième » ;

Commenté [CL59]: [Amendement CL360](#)

4° À l'article L. 521-10, le mot : « prononcé » est remplacé par les mots : « ou de l'assignation à résidence sous surveillance électronique prononcés » ;

Commenté [CL60]: [Amendement CL378](#)

5° À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 521-16, après le mot : « judiciaire », sont insérés les mots : « ou d'une assignation à résidence sous surveillance électronique » ;

Commenté [CL61]: [Amendement CL379](#)

6° Au premier alinéa de l'article L. 521-17, les mots : « parents ou » sont supprimés ;

Commenté [CL62]: [Amendement CL328](#)

7° Au premier alinéa de l'article L. 521-21, après la première occurrence du mot : « judiciaire », sont insérés les mots : « ou de l'assignation à résidence sous surveillance électronique » ;

Commenté [CL63]: [Amendement CL380](#)

8° L'article L. 521-22 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, après le mot : « judiciaire », sont insérés les mots : « ou de l'assignation à résidence sous surveillance électronique » ;

b) Au deuxième alinéa, après le mot : « judiciaire », sont insérés les mots : « ou d'assignation à résidence sous surveillance électronique » ;

Commenté [CL64]: [Amendement CL381](#)

9° À la première phrase du second alinéa de l'article L. 521-23, la première occurrence du mot : « par » est remplacée par le mot : « pour » ;

Commenté [CL65]: [Amendement CL361](#)

10° La seconde phrase du dernier alinéa de l'article L. 531-3 est ainsi modifiée :

a) Les mots : « il est » sont remplacés par le mot : « elle » ;

b) Sont ajoutés les mots : « , sauf si elle décide de faire application des dispositions de l'article L. 521-27 » ;

Commenté [CL66]: [Amendement CL239](#)

### **Article 9 (nouveau)**

Le livre VI du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° À la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 611-1, les mots : « main levée » sont remplacés par le mot : « mainlevée » ;

Commenté [CL67]: [Amendement CL340](#)

2° À l'article L. 611-7, les mots : « en assistance » sont remplacés par les mots : « d'assistance » ;

Commenté [CL68]: [Amendement CL363](#)

3° À l'article L. 621-1, les mots : « de seize à dix-huit » sont remplacés par les mots : « d'au moins seize » ;

Commenté [CL69]: [Amendement CL320](#)

4° Au premier alinéa de l'article L. 621-2, les mots : « de grande instance » sont remplacés par le mot : « judiciaire » ;

Commenté [CL70]: [Amendement CL364](#)

5° Aux premier et second alinéas de l'article L. 631-3, le mot : « fiches » est remplacé par le mot : « décisions » ;

Commenté [CL71]: [Amendement CL365](#)

6° Au premier alinéa de l'article L. 631-4, les mots : « d'une décision prise à l'égard d'un mineur, la rééducation » sont remplacés par les mots : « de la condamnation prononcée à l'encontre d'un mineur à une peine criminelle ou correctionnelle devenue définitive, le relèvement éducatif » et le mot : « acquise » est remplacé par le mot : « acquis » ;

Commenté [CL72]: [Amendement CL296](#)

7° L'article L. 632-3 est complété par les mots : « , sauf décision contraire spécialement motivée de la juridiction de jugement » ;

Commenté [CL73]: [Amendement CL231](#)

8° À l'article L. 632-5, les mots : « de treize à dix-huit » sont remplacés par les mots : « d'au moins treize ».

Commenté [CL74]: [Amendement CL367](#)

#### **Article 10 (nouveau)**

Le livre VII du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, est ainsi modifié :

1° Au 2° des articles L. 711-3, L. 721-5 et L. 722-3, après la référence : « 63-4-4 », sont insérés les mots : « du code de procédure pénale » ;

Commenté [CL75]: [Amendement CL368](#)

2° À l'intitulé du titre II, les mots : « dans les îles de » sont remplacés par le mot : « à » ;

Commenté [CL76]: [Amendement CL369](#)

3° Aux articles L. 721-1, L. 722-1 et L. 723-1, les mots : « la rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 » sont remplacés par les mots : « leur rédaction résultant de la loi n° du ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs » ;

Commenté [CL77]: [Amendement CL370](#)

4° Au 3° de l'article L. 721-2 et au 1° des articles L. 722-2 et L. 723-2, après la seconde occurrence du mot : « références », sont insérés les mots : « aux dispositions » ;

Commenté [CL78]: [Amendement CL371](#)

5° À l'article L. 721-4, après le mot : « module », il est inséré le mot : « de ».

Commenté [CL79]: [Amendement CL372](#)

#### **Article 11 (nouveau)**

L'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée est ainsi modifiée :

1° L'article 4 est ainsi modifié :

a) Aux second alinéa des 7°, 9° et 10°, après les mots : « code de », il est inséré le mot : « la » ;

b) Au second alinéa du a du 11°, après le mot : « justice », il est inséré le mot : « pénale » ;

Commenté [CL80]: [Amendement CL373](#)

2° À l'article 6, les mots : « s'entendent comme faisant référence » sont remplacés par les mots : « sont remplacées par des références » ;

Commenté [CL81]: [Amendement CL374](#)

3° Après l'article 8, sont insérés des articles 8-1 et 8-2 ainsi rédigés :

« Art. 8-1. – Le II de l'article 94 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice est abrogé. »

Commenté [CL82]: [Amendement CL375](#)

« Art. 8-2. – Deux ans après l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur son application, précisant notamment les éventuelles avancées et difficultés rencontrées et préconisant, le cas échéant, des mesures complémentaires ou correctives. »

Commenté [CL83]: [Amendement CL205](#)